



Remboursement d'un crédit d'impôt accordé en 2007

Par **ZIDANE**, le **27/11/2009** à **22:09**

Bonsoir,

J'ai reçu une LR avec AR des impôts me demandant de rembourser un crédit d'impôt accordé en 2007 suite à l'achat par mes soins d'une cheminée tout les documents leur ont été fourni et donc on me reproche d'avoir perçu cet impôt à tort car la cheminée n'a pas été achetée chez un professionnel et on me demande même une majoration. Ca fait trop pour cette année car il s'était déjà trompé sur la taxe foncière et j'ai dû acquitter 5 années consécutives soit 3200 euros alors que je leur avait signalé la construction de mon logement à côté de celui de mes parents mais ils n'en n'ont jamais tenu compte. Pourquoi dois t-on toujours payer pour les erreurs commises par les impôts alors qu'ils n'ont qu'à analyser des documents qu'on leur transmet lors de nos déclarations. Merci d'avance de bien vouloir trouver une solution à mon problème. Bonne réception et sincères salutations